



ASSEMBLÉE NATIONALE

13ème législature

bâtiments

Question écrite n° 48578

Texte de la question

M. Jean-Jacques Candelier interroge M. le ministre de la défense sur les possibilités et les modalités de cession de pigeonniers militaires au privé, notamment à des associations.

Texte de la réponse

Le 8e régiment de transmissions, implanté au fort du Mont-Valérien, à Suresnes (Hauts-de-Seine), est le dernier régiment européen détenteur et utilisateur d'un colombier militaire. Le fort du Mont-Valérien, également occupé par l'état-major européen et le centre de planification et de conduite des opérations de l'état-major des armées, est classé comme point sensible d'importance vitale de niveau 1. Il n'est pas concerné par les mesures de réorganisation de la défense mises en oeuvre sur la période 2009-2014. Par conséquent, il n'est pas envisagé de céder ou de mettre à disposition d'associations le colombier militaire du 8e régiment de transmissions, qui demeure utile aux besoins des armées.

Données clés

Auteur : [M. Jean-Jacques Candelier](#)

Circonscription : Nord (16^e circonscription) - Gauche démocrate et républicaine

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 48578

Rubrique : Défense

Ministère interrogé : Défense

Ministère attributaire : Défense

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 12 mai 2009, page 4446

Réponse publiée le : 30 juin 2009, page 6462